

DÉCHÈTERIE DE ST-ALBAN



Déchèterie grand public
strictement interdite
aux professionnels.



ADRESSE

Impasse Rouquette
31140 St Alban



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h - 18h

Mardi : Fermée

Mercredi : 9h - 18h

Jedi : 9h - 18h

Vendredi : 9h - 18h

Samedi : 9h - 18h

Dimanche : 9h - 18h

Fermeture les jours fériés.



CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès est réservé aux particuliers sur présentation obligatoire du PASS DÉCHÈTERIE. Sont admis les véhicules de tourisme, avec ou sans remorque, de poids total inférieur à 3,5 T et de longueur inférieure à 8 m (attelage compris).

Détails des véhicules non admis sur :
www.decoset.fr > Page «Déchèteries»

DÉCHETS ACCEPTÉS

- Gravats et inertes
- Déchets végétaux : feuilles, tontes, tailles, branchages
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : vidés, sans emballages ni aliments
- Métaux
- Tout venant incinérable et non incinérable
- Cartons
- Verre
- Bouteilles et flacons plastiques
- Huiles de vidange
- Batteries usagées, piles, piles boutons et ampoules
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants
- Bois
- Éléments d'ameublement
- Papiers, journaux, revues
- Radiographies

DÉCHETS REFUSÉS

- Déchets professionnels et assimilés
- Ordures ménagères et déchets putrescibles
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Déchets anatomiques
- Médicaments
- Déchets dangereux exclus de la liste des produits acceptés (liste en possession de l'agent d'accueil)
- Amiante
- Cadavres d'animaux et viandes diverses
- Produits explosifs ou radioactifs
- Véhicules ou bateaux hors d'usage
- Pneus
- Produits pyrotechniques (fusées à main, fumigènes, etc.)
- Bouteilles de gaz, bouteilles sous pression (plongée, oxygène, etc.)
- Extincteurs
- Terre
- Panneaux solaires
- Plâtre
- Tout autre déchet ne faisant pas partie de la liste des déchets acceptés de par sa nature et/ou sa quantité



CONDITIONS DE DÉPÔT

- Volume journalier : 3m³
- Gravats : 1m³
- Huile de vidange : 20 L max.
- Huile de friture : 20 L max.
- TVI : 1 m de longueur max.
- Déchets verts : 2 m de longueur max. et diamètre inférieur à 20 cm